

ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

PROCÈS-VERBAL

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017

Première séance : vendredi 3 février 2017

oOo

S O M M A I R E

oOo

ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

– Modification n° 1 du budget de l'assemblée de la Polynésie française.....	5
– Désignation des représentants au sein des commissions intérieures de l'assemblée de la Polynésie française.....	24
– Désignation des représentants au sein des commissions extérieures à l'assemblée de la Polynésie française.....	24

oOo

ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017

Première séance : vendredi 3 février 2017 à 9 heures

oOo

PRÉSIDENTE de Madame Vaiata Perry-Friedman,
deuxième vice-présidente de l'assemblée de la Polynésie française.

oOo

Sont présents :

M.	Tuihani	Marcel	Président
M ^{me}	Tetuanui	Lana	Première vice-présidente
M ^{me}	Perry-Friedman	Vaiata	Deuxième vice-présidente
M ^{me}	Salmon-Amaru	Loïs	Première secrétaire
M ^{me}	Aro	Dylma	Première questeure
M ^{me}	Sachet	Isabelle	Deuxième questeure
M.	Maamaatuaiahutapu	Victor	Troisième questeur
M.	Ah-Scha	Joseph	Représentant
M ^{me}	Amaru	Patricia	Représentante
M ^{me}	Bruant	Virginie	Représentante
M.	Buillard	Michel	Représentant
M ^{me}	Cross	Valentina	Représentante
M.	Drollet	Jacqui	Représentant
M.	Faatau	Félix	Représentant
M.	Flohr	Henri	Représentant, arrivé en cours de séance
M ^{me}	Flores-Tahiata	Chantal	Représentante
M.	Fong Loi	Charles	Représentant
M.	Geros	Antony	Représentant
M.	Graffe	Jacque	Représentant
M.	Ienfa	Jules	Représentant
M ^{me}	Iriti	Teura	Représentante
M.	Jordan	Rudolph	Représentant
M.	Leboucher	Michel	Représentant
M ^{me}	Lucas	Béatrice	Représentante
M ^{me}	Manutahi Levy-Agami	Sandra	Représentante
M ^{me}	Matehau-Nuupure	Juliette	Représentante
M.	Perez	Antonio	Représentant
M ^{me}	Puhetini	Sylvana	Représentante
M.	Raioha	Jacques	Représentant
M.	Riveta	Frédéric	Représentant
M ^{me}	Sage	Maina	Représentante
M.	Schyle	Philip	Représentant, arrivé en cours de séance
M.	Taae	Putai	Représentant
M ^{me}	Tarahu-Atuahiva	Teura	Représentante
M ^{me}	Tata	Jeanine	Représentante
M.	Temaru	Oscar Manutahi	Représentant

M.	Temauri	Jean	Représentant
M.	Temeharo	René	Représentant, arrivé en cours de séance
M.	Teriitahi	Moehau	Représentant
M ^{me}	Teura	Justine	Représentante
M ^{me}	Tevahitua	Éliane	Représentante
M ^{me}	Tinorua-Rijkaart	Alice	Représentante
M.	Tong Sang	Gaston	Représentant
M.	Toromona	John	Représentant
M ^{me}	Vaiho	Gilda	Représentante
M ^{me}	Vanaa	Élise	Représentante
M ^{me}	Viriamu	Yolande	Représentante

Sont absents :

M ^{me}	Merceron	Armelle	Deuxième secrétaire
M ^{me}	Galenon	Minarii Chantal	Troisième secrétaire
M ^{me}	Richeton	Monique	Troisième vice-présidente
M ^{me}	Frébault	Joëlle	Représentante
M ^{me}	Maraea	Emma	Représentante
M.	Moutame	Thomas	Représentant
M ^{me}	Teahe	Teapehu	Représentante
M.	Tumahai	Ronald	Représentant
M.	Tuheiava	Richard	Représentant
M ^{me}	Turquem	Sandrine	Représentante

Siège au banc du gouvernement : Monsieur le ministre Jean-Christophe Bouissou.

oOo

La séance est ouverte à 10 heures 13 minutes.

oOo

La présidente : Chers collègues, si vous le voulez bien, nous allons démarrer.

Donc, bonjour à tous ! *Bonjour*, Monsieur le ministre ! Madame la sénatrice, Madame la député, chers représentants, *je vous souhaite une bonne année*. Je voudrais aussi saluer la présence de Monsieur Jules Ienfa qui fait son entrée. Bienvenue, Monsieur Ienfa ! (*Applaudissement dans la salle.*) Bienvenue et bonjour aux représentants de la presse et au public qui nous regarde.

Je déclare la séance ouverte.

Vous avez été convoqués par lettre n°172/2017/APF/SG du 26 janvier 2017, et je demande au secrétaire général de faire l'appel des représentants.

— Cf. ci-dessus —

La présidente : Merci.

oOo

PROCURATIONS

La présidente : Je demande au secrétaire général de nous faire lecture des procurations déposées. Merci.

M^{me} Jeanne Santini : Madame la présidente, nous avons reçu les procurations de :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
Vendredi 03 février 2017		
RASSEMBLEMENT POUR UNE MAJORITÉ AUTONOMISTE		
1152-9h10	Merceron Armelle	Tong Sang Gaston
1160-10h17	Maraea Emma	Jordan Rudolph
1161-10h17	Tumahai Ronald	Perez Antonio
1162-10h17	TeaheTeapehu	Aro Dylma
1163-10h17	Taae Puta'i	Tata Jeanine
1164-10h17	Frébault Joëlle	Ah-Scha Joseph
1165-10h20	Schyle Philip	Fong Loi Charles
1166-10h20	Flohr Henri	Lucas Béatrice
1167-10h34	Bruant Virginie	Faatau Félix
1172-11h34	Riveta Frédéric	Tarahu-Atuahiva Teura
TAHOERAA HUIRAATIRA		
1154-10h05	Turquem Sandrine	Vanaa Elise
1155-10h05	Moutame Thomas	Amaru Patricia
1157-10h10	Richeton Monique	Vaiho-Faatoa Gilda
UNION POUR LA DÉMOCRATIE		
1158-10h13	Tuheiaua Richard	Teura Justine
1159-10h13	Galenon Minarii Chantal	Flores-Tahiata Chantal
1169-11h11	Temaru Oscar	Maamaatuaiahutapu Victor
1170-11h11	Flores-Tahiata Chantal	Geros Antony
1171-11h24	Temauri Jean	Viriamu Yolande

La présidente : Merci.

oOo

ORDRE DU JOUR

Le président : Je demande au secrétaire général de nous donner lecture du projet d'ordre du jour.

M^{me} Jeanne Santini : Madame la présidente, la conférence des présidents réunie lundi dernier, vous propose l'ordre du jour suivant :

I) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

II) EXAMEN DE LA PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION N° 1 DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2017

III) DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS INTÉRIEURES DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

IV) DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS EXTÉRIEURES À L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

V) EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

VI) CLOTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

VII) CLÔTURE DE LA SÉANCE

Voilà, Madame la présidente.

La présidente : Nous passons au vote de l'ordre du jour. Qui est pour ?... À l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

Le président : Merci.

oOo

EXAMEN DE LA PROPOSITION DE
DÉLIBÉRATION PORTANT MODIFICATION
N° 1 DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
POUR L'EXERCICE 2017

MODIFICATION N° 1 DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE
POUR L'EXERCICE 2017

Rapport n° 14-2017, en date du 30 janvier 2017, présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique par les représentants Monsieur Marcel Tuihani, Madame Virignie Bruant et Monsieur Antony Geros.

— Cf. annexe —

La présidente : Nous allons passer au point II « Examen du rapport n° 14-2017 relatif à une proposition de délibération portant modification n° 1 du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2017 ».

Je demande au rapporteur de nous présenter son rapport, Monsieur Tuihani.

M^{me} Marcel Tuihani, rapporteur : Merci, Madame la présidente. Cher collègue, bienvenu !

— Présentation du rapport —

La présidente : Merci, Monsieur le rapporteur.

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 30 minutes, réparti comme suit : pour le groupe RMA 10 minutes, pour le groupe TAHOERA'A 10 et pour le groupe UPLD 10.

J'appelle l'intervenant du groupe RMA à prendre la parole, Madame Tetuanui. Merci.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui. Merci, Madame la présidente. *Monsieur le ministre, bonjour. Chers collègues élus, à tous, le public qui suit nos travaux ce matin, les journalistes, je vous adresse mes salutations en cette merveilleuse journée, avant le week-end.*

Monsieur le président de l'assemblée, chers collègues, *bonjour* !

Le 29 septembre dernier, nous adoptons ici-même un projet de loi du pays modifiant la réglementation budgétaire comptable et financière du Pays et de ses établissements publics afin notamment de faciliter le déblocage et la répartition de crédits en cas de calamité naturelle. Et c'est ainsi que le compte spécial CAVC a été supprimé afin de permettre au gouvernement de disposer d'un outil beaucoup plus réactif s'il était confronté à un cas de catastrophe naturelle.

Grand bien nous a pris puisque nous avons malheureusement dû faire face à des intempéries inouïes il y a maintenant quinze jours qui ont, comme vous le savez, causé d'importants dégâts sur l'île de Tahiti. N'en déplaise à certains qui restent bloqués sur le rétroviseur du CAVC, en procédant ainsi à cette modification, plus besoin de passer par la case « assemblée » pour adopter un collectif budgétaire afin d'abonder les crédits d'intervention, ce qui permet un gain de temps considérable dans ce type de situations extrêmes. D'autant que cela demande une réactivité optimale afin de répondre aux besoins les plus urgents de nos populations sinistrées.

En effet, il suffit désormais que le Conseil des ministres constate une catastrophe naturelle pour que, immédiatement, des crédits puissent être transférés sur des lignes d'exécution budgétaires en créant des « dépenses imprévues ». Comme son nom l'indique, ces « dépenses imprévues » sont bien évidemment relatives à des événements imprévisibles dans un domaine très particulier. Autrement dit, elles ne peuvent être réalisées que dans le cas où une catastrophe naturelle est reconnue par un arrêté CM la définissant dans le temps et dans l'espace. Ce qui a donc été fait.

Pour être parfaitement claire et pour tordre le cou à l'idée selon laquelle le fléchage de ces crédits reste flou, il suffit de vous référer à l'arrêté pris en Conseil des ministres dès le 22 janvier pour constater l'état de calamité naturelle. Cet arrêté a d'ailleurs permis de procéder à un premier virement des crédits de dépenses imprévues pour un montant de 46 800 000 F CFP en section de fonctionnement correspondant aux premiers besoins recensés, dont notamment 10 millions qui sont fléchés au service des moyens généraux pour les besoins en alimentation des personnes hébergées dans des refuges. Le Conseil des ministres de mercredi a également décidé d'intervenir sur les fonds propres du Pays afin de fournir des kits électroménagers et de la literie aux foyers qui en ont besoin afin de ne pas démunir le Fonds d'action sociale (FAS) qui a déjà procédé aux premières mesures. Tout est donc mis en œuvre pour assurer les premières aides aux familles qui en ont le plus besoin.

Les 100 millions de francs que nous prélevons sur les réserves de l'assemblée vont ainsi venir compléter les crédits disponibles inscrits au budget primitif 2017 que nous avons adopté ici en décembre dernier, à savoir 181 150 000 F CFP en dépenses imprévues en section de fonctionnement et 50 millions F CFP en section d'investissement. Il faut savoir que ces crédits pourront être ré-abondés lors d'un collectif budgétaire prévu dans les semaines à venir. En tout état de cause, les ministères et services concernés peuvent d'ores et déjà engager les dépenses sur leurs crédits d'intervention et, si besoin, débloquent les 12/12^{ème} pour mettre en œuvre les mesures les plus urgentes, et notamment en faveur des familles sinistrées.

Mais je souhaite aussi rassurer les plus pessimistes qui souhaitent un fléchage des crédits que nous attribuons au Pays. Tout est fait dans la plus grande transparence au travers de la commission de secours qui a été mise en place par le gouvernement dans laquelle l'État est représenté ainsi que notre assemblée au travers de la présidente de la commission en charge des affaires sociales.

Cette piqûre de rappel ayant été faite, permettez-moi de saluer l'efficacité des services des communes, services du Pays, de l'État et, bien sûr, toute la population et tous ceux qui étaient sur le pied de guerre dès le dimanche matin à travailler main dans la main. À l'heure d'aujourd'hui, nous n'avons pas encore une évaluation précise et définitive du coût de ces pluies diluviennes qui ont occasionné beaucoup de dégâts mais nous disposerons de tous ces éléments rapidement pour élaborer un collectif budgétaire qui sera présenté au Conseil des ministres du 15 février prochain et qui reprendra également le résultat du CAVC.

À ce jour, au titre de la solidarité, sachez que 8 millions de francs CFP ont d'ores et déjà été distribués à 840 personnes. La CPS peut également être sollicitée via le FAS du régime des salariés qui dispose d'une enveloppe de 9 millions de F CFP pour les équipements en literie et en électroménager notamment.

Dans le domaine du logement, notons que 100 *logements* en kit sont disponibles immédiatement à l'OPH et que 250 aides en matériaux peuvent être mobilisés rapidement. Le bilan provisoire réalisé cette semaine par les agents de l'OPH — qui reste évolutif, l'ensemble des recensements n'étant pas terminé — fait état de 19 habitations à reconstruire, de 127 aides en matériaux à mettre en œuvre pour assurer la sécurité des *logements* existants, d'une station d'épuration à rénover à Fautaua Val, des réparations de voiries et réseaux divers ainsi que des abattages d'arbres et d'évacuation des terres dans les résidences OPH. Le coût estimé pour l'instant s'élève à 515 millions de francs.

Enfin, pour ce qui concerne les entreprises, plus d'une cinquantaine de commerces de proximité et petites entreprises ayant subi des dommages ont été recensés sur Papeetē mais les recensements ne sont pas encore terminés. Le vice-président s'est d'ailleurs réuni lundi matin avec tous les différents acteurs du secteur pour faire un point de la situation et affiner le recensement des entreprises touchées d'ici aujourd'hui. Lors de cette réunion — je tiens simplement à rappeler —, le vice-président a accepté de répondre favorablement à la demande de la CGPME et du MÉDEF de mettre en place un guichet unique pour faciliter les démarches des entreprises qui auraient subi des inondations.

Pour terminer — et c'est là où j'en reviens à nous, chers élus de l'assemblée —, je tiens tout particulièrement à remercier notre président de l'assemblée de Polynésie, pour ne pas le citer, Monsieur Marcel Tuihani, en premier lieu, remercier l'ensemble de mes collègues membres du bureau de l'assemblée présents lors de la réunion du bureau datée du 25 janvier dernier qui ont répondu favorablement à mon humble demande, à savoir qu'il faut que nous, élus de l'assemblée, contribuions à la solidarité par rapport à ces inondations. Sachez-le, chers collègues, il ne s'agit pas pour moi de venir faire l'amalgame ou essayer... En tout cas je m'érigerai personnellement contre toute tentative de récupération. Comme j'ai toujours dit... (*Réactions dans la salle.*) Comme j'ai toujours dit : il ne faut pas aller jouer sur la détresse des gens. N'en déplaise à certains ! Je vois certains rires, mais ce n'est pas grave, nous assumons nos responsabilités aujourd'hui. Je pense que cette proposition de délibération présentée par notre président de l'assemblée ne pourra recueillir l'unanimité du vote des 57 élus de notre honorable assemblée...

En tous les cas, au nom de l'ensemble du groupe RMA, nous voterons favorablement à cette proposition de modification pour le bien et pour contribuer à notre façon, chers élus de l'assemblée, à la solidarité et dans la détresse de tous ceux qui viennent de tout perdre dans notre pays.

Merci.

La présidente : Merci. Merci pour cette intervention. J'appelle l'intervenant du groupe TAHOERA'A à prendre la parole. Merci.

M^{me} Teura Iriti : *Merci, Madame la présidente. Monsieur le ministre, à tous, le public, bonjour.*

Concernant cette proposition qui émane de nous tous... Oui, de nous tous !... Parce que l'on nous a toujours dit : qu'est-ce que vous proposez, vous ? Donc, je remercie tout le monde et surtout le président de l'assemblée qui nous présente cette proposition ce matin. Merci parce que la population attend qu'on lui tende la main. Pas seulement sur le plan financier ! La présence physique est également importante, et je sais que, tous, nous avons veillé à cela. Les yeux également, c'est important ; et je l'ai toujours dit. Aujourd'hui, certains disent qu'on les ignore. Il faut prendre cela comme une leçon pour nous. C'est peut-être la première fois qu'on fait cela.

Aussi, je remercie infiniment les uns et les autres ce matin de vendredi dont les travaux sont dédiés à l'examen d'un dossier unique, c'est dire l'importance que nous accordons à ce dernier. Je tiens également à encourager notre ministre par rapport à tout ce qui se passe en ce moment. Monsieur le ministre, courage ! Vous saluerez les membres du gouvernement pour nous et lui partagerez aussi notre inquiétude par rapport à ceux qui ont été confrontés aux calamités de 2015 et qui attendent toujours d'être aidés. Donc, Monsieur le ministre, nous espérons que vous tendrez votre oreille vers nous ou que vous nous regarderez parce qu'il y a encore des foyers qui attendent. Bien sûr qu'il faut aider les victimes d'aujourd'hui mais il n'est pas question d'oublier ceux qui sont dans cette situation depuis un moment déjà.

Voilà donc ce que je tenais à dire... brièvement parce que je pense qu'il n'y a pas besoin de faire de longues interventions sur ce dossier. Il faut penser à tout le monde... et même aux entreprises qui sont également touchées parce que c'est grâce à elles si certains ont du travail. Il ne faut pas les oublier. Merci. (Applaudissements dans la salle.)

La présidente : *Merci*. J'appelle l'intervenant du groupe UPLD à prendre la parole. Monsieur Geros.

M. Antony Geros : *Merci*, Madame la vice-présidente. Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le ministre, Mesdames et Messieurs, chers collègues, chers amis du public, chers internautes, chers amis de la presse, *bonjour*.

Nous démarrons nos travaux parlementaires par une séance exceptionnelle sollicitée par les 3/5^e des membres de notre assemblée afin de nous associer pleinement à l'effort de solidarité requis pour venir en aide aux victimes des récentes calamités.

Il faut se rappeler en effet que, dans la nuit du samedi 21 janvier au dimanche 22 janvier, un phénomène météorologique d'une ampleur exceptionnelle et principalement localisé sur les îles de la Société a été à l'origine des très fortes pluies qui ont occasionné un nombre de dégâts même impressionnants non seulement à nos infrastructures publiques mais également aux nombreuses demeures et habitations abritant nos populations. Cette situation a bien entendu amener le gouvernement dès le 22 janvier 2017 puisque ce même gouvernement a constaté, par arrêté n^o64/CM, l'état de calamité naturelle.

Je ne vais pas m'attarder sur les nombreuses images qui ont été diffusées par nos médias télévisés durant toute la semaine et qui ont sans doute choqué plus d'un, mais plus simplement évoqué le fait que, devant un tel désastre, les responsables politiques que nous sommes ne peuvent rester insensibles et inactifs. C'est à ce titre que les membres du bureau de l'assemblée de Polynésie — et uniquement à ce titre, non pas comme on vient de l'entendre de la bouche de notre sénatrice, vice-présidente de notre assemblée — ont légitimement réagi afin d'impulser un élan de solidarité institutionnel à l'égard des victimes de ces calamités.

Certes, vu l'ampleur du sinistre et l'évaluation, même provisoire, de son coût, notre contribution se limitera bien entendu à la symbolique du geste si tant est que, de toute façon, nous n'en n'avons ni la mission, ni la compétence institutionnelle. C'est ainsi que, nous nous contenterons de prélever sur nos réserves, à travers cette proposition de collectif budgétaire, les 100 000 000 F CFP pour abonder le budget du Pays et alimenter ainsi les lignes de dépenses d'indemnisation de nos sinistrés.

Pour autant, les élus de notre assemblée ont tenu à ce que l'information relative à l'emploi de ces fonds leur soit communiquée par compte-rendu au plus tard le 15 novembre 2017, et ce, même si la délibération n^o95-205 modifiée au cours de la séance du 29 septembre 2016 prévoit en son article 4

que « *Le Conseil des ministres rend compte à l'assemblée de la Polynésie française de l'emploi de ce crédit, lors du vote du compte administratif de l'année de réalisation des dépenses* » et que « *Les dépenses réalisées font l'objet d'un document annexé au compte administratif concerné.* » Autrement dit, si le rendez-vous fixé au 15 novembre 2017 est manqué, la loi du pays prévoit que ces informations nous soient de toute façon communiquées au plus tard le 30 juin 2018, lors de l'examen du compte administratif concerné.

L'UPLD qui s'est associé dès le départ à cette action a accepté de co-rapporter le rapport relatif à cette proposition de délibération et soutiendra bien entendu dans son vote final le document soumis à notre approbation.

Ceci ayant été exposé, je ne peux m'empêcher d'aborder un certain nombre de points soulevés lors de la commission des finances tenue à l'effet d'examiner cette proposition de délibération.

Le premier point intéresse au plus haut niveau l'accès à l'information des élus de notre assemblée sur la quantification et l'utilisation des fonds destinés à indemniser les victimes des calamités et catastrophes naturelles.

Lors de l'examen du CAVC, ces informations nous étaient naturellement communiquées. Depuis l'absorption des crédits du CAVC par le chapitre relatif aux dépenses imprévues et accidentelles du budget général, nous n'avons plus aucune visibilité. Tout au plus, nous avons comme seul repère tangible du maniement de ces fonds un arrêté CM portant collectif budgétaire. Ainsi, par exemple, le 25 janvier 2017, par arrêté n°76/CM, le gouvernement procède à l'adoption d'un premier collectif budgétaire par prélèvement sur les dépenses imprévues d'une somme de 46 800 000 F CFP afin de les répartir sur les chapitres budgétaires mobilisés aux opérations d'indemnisation et de secours divers avec, comme garantie, le respect des dispositions de l'article 4 de la loi du pays modifiant la délibération n°95-205 qui précise pour la circonstance que « *Ce crédit ne peut être employé que pour faire face à des dépenses en vue desquelles aucune dotation n'est inscrite au budget.* » Autrement dit, si une opération intéressant une dépense quelconque du budget général entre, après calamités, dans le champ des opérations susceptibles de pouvoir être indemnisées par des crédits inscrits au titre des dépenses exceptionnelles, cette opération ou ce programme — appelant cela comme on veut — ne devrait pas pouvoir bénéficier des crédits budgétaires exceptionnels dédiés aux indemnisations. C'est du moins l'interprétation que je me fais de l'article 4 de la loi du pays portant modification de la délibération n°95-205 que vous avez adopté en septembre 2016.

J'ai d'ailleurs, à l'occasion d'une visite de chantier impromptue organisée par les services du pays auxquels je me trouvais associé parmi les badauds qui s'y étaient attroupés, intercepté une discussion entre techniciens qui hésitaient par rapport à une même opération sur la manière dont ils allaient justifier la prise en charge des travaux : secours exceptionnel ou dotation budgétaire normale ? Ils ne savaient plus où ils en étaient. C'est tout le problème que soulève la dérogation au principe de spécialité budgétaire et, comme l'a affirmé en son temps un de vos aïeux, Benjamin Constant : « *Sans la spécialité budgétaire, vous n'établirez jamais d'ordre dans vos finances ; Sans elle, vous ne connaîtrez jamais l'emploi des deniers publics* ». Mesdames et Messieurs, chers collègues, il va falloir prendre notre mal en patience et attendre calmement le 15 novembre 2017 ou au plus tard le 30 juin 2018 pour connaître le véritable mot de la fin.

Le deuxième point que je souhaiterais évoquer concerne l'affectation des fonds faisant l'objet de notre proposition délibérative.

Si l'on examine l'ensemble des contributions publiques déclarées à ce jour, nous nous apercevons que : l'État a prévu de donner 24 millions de francs ; le Pays a mobilisé pour sa part au sein de son premier collectif 46 800 000 F CFP ; et l'assemblée de Polynésie — dont ce n'est ni la mission, ni la compétence — s'apprête à adopter une aide de 100 000 000 F CFP. Du coup, ce geste qui me paraissait symbolique au départ ne semble plus l'être au regard des chiffres avancés officiellement par les uns et les autres. Et comme dirait mon collègue, la nôtre est toujours supérieure à celle du voisin et le voisin de dire que la mienne est bien plus conséquente que celle de l'autre...

Pour autant, sans chercher à tergiverser sur celui qui a donné ou qui n'a pas donné ou celui qui a donné plus ou donné moins, il est un point commun qui unit l'ensemble des autorités que je viens d'évoquer, ce sont les critères d'éligibilité ou d'accessibilité à ces aides financières. L'État a prévu dans le cadre de la mise à disposition de ces aides toute une batterie de dispositions règlementaires à l'adresse des communes pour organiser équitablement cette dévolution. Le Pays a pris deux arrêtés, l'arrêté n°77/CM du 25 janvier 2017 qui crée la commission de recensement et de répartitions des aides et l'arrêté 86/CM du 30 janvier 2017 qui organise la prise en charge des dépenses de restauration. Ces deux arrêtés ont été pris dans le même esprit d'équité et de neutralité face à l'utilisation des deniers inscrits au budget général.

N'ayant pas la compétence institutionnelle — je parle de notre assemblée — de l'exécutif, bien entendu, j'ai fait la proposition en commission des finances d'affecter ces fonds au fond d'action sociale du RSPF et plus précisément à l'adresse du financement des « Aides exceptionnelles » prévues au titre des calamités naturelles. Il faut savoir qu'en 2016, cette ligne a été dotée à hauteur de 50 390 000 F CFP pour couvrir les besoins constatés au titre des calamités naturelles et des sinistres affectant les plus démunis de l'ensemble de la Polynésie. Ayant participé à une des commissions de régulation de ce fonds, j'ai cru comprendre que cette ligne étant très insuffisamment dotée eu égard aux besoins réels exprimés lors des nombreuses interventions de ce type comme notamment lors des intempéries survenues sur la côte Est de Tahiti. L'abondement de cette ligne budgétaire dédiée à l'action sociale en faveur des sinistrés les plus démunis transformerait *de facto* le caractère symbolique de notre action en participation concrète à l'action du Pays en faveur de l'indemnisation des victimes des récentes intempéries. Je reformule donc ma proposition à l'adresse du gouvernement afin de veiller à ce que ces fonds puissent venir abonder le FAS du RSPF. Ainsi, en attendant que les informations *ad hoc*, nous soient communiquées en retour, le 15 novembre 2017 ou le 30 juin 2018, nous aurons la satisfaction de savoir que de petites mains expertes s'affairent à venir en aide, le plus exhaustivement, à un maximum de sinistrés recensés parmi les plus démunis.

Je terminerai en interpellant mes collègues sur le caractère particulièrement contraignant de notre mesure qui vient entamer de 10 % nos réserves et qui n'exonère en rien notre établissement d'avoir à être confronté demain à un sinistre d'une même ampleur avec des dégâts que nous devrions, pour le coup, prendre en charge nous-mêmes.

Je vous remercie de votre attention.

La présidente : Merci. Monsieur le ministre, vous voulez intervenir ?... Merci. La parole est à vous.

MB

M. Jean-Christophe Bouissou : Merci, Madame la présidente. Mesdames les parlementaires, Mesdames et Messieurs les présidents de groupe, chers amis représentants, Monsieur le président de l'assemblée, Messieurs les représentants et maires, de même que nos amis qui nous suivent du public et de l'extérieur, je voudrais vous adresser, au nom du Président de la Polynésie française et l'ensemble des membres du gouvernement, nos salutations.

Nous sommes évidemment réunis sur un sujet qui nous sensibilise tous dès lors que ça touche à la vie de nos concitoyens et de nos populations. Les images qui ont été diffusées aujourd'hui avec les réseaux sociaux, avec la télévision bien sûr, accessibles n'importe où dans le monde, à partir de n'importe quel point de notre globe, ont amené une grande mobilisation et aussi un sentiment de compassion au regard de cette calamité qu'on appelle, nous, « naturelle », mais de cette catastrophe naturelle qui a impacté évidemment bon nombre de nos familles polynésiennes.

Ce que l'on a pu voir à l'occasion de ces événements du 21 et du 22 janvier, c'est non seulement une mobilisation de l'ensemble des moyens publics que nous avons — c'est-à-dire les maires, certainement en premier, mais aussi les moyens du Pays (l'Équipement, l'OPH, la Direction des affaires sociales, entre autres) — mais aussi la mobilisation des associations, des Églises, des confessions religieuses qui ont mobilisé au sein des diverses paroisses les bras utiles pour apporter de l'aide et, très souvent, également pour sauver des vies humaines et pour protéger nos populations en situation de grand danger. Je n'oublie pas également les autres associations qui se sont, par la suite, mobilisées pour apporter aussi leur concours sur le plan vestimentaire, sur le plan alimentaire, sur le plan aussi de l'accueil des familles qui ont perdu tous les biens qui leur appartenaient. On a vu donc cette solidarité absolument extraordinaire se mettre en œuvre et c'est cette même solidarité que l'on retrouve ce matin dans cet hémicycle au travers de ce geste qui va au-delà du symbole. Et je pense que l'enveloppe que vous allez décider de voter pour transférer 100 millions de francs au niveau du Pays est absolument considérable au vu aussi du budget de notre assemblée. C'est une amputation que vous faites sur les moyens de fonctionnement de l'assemblée et c'est aussi une démonstration du cœur que vous avez à pouvoir apporter la contribution de l'assemblée au niveau de ces familles et de la reconstitution et de la reconstruction de leur vie.

Je ne voudrais pas oublier les jeunes, quels que soient leur statut et leur origine, que l'on a pu voir dans l'ensemble des communes. Lorsque l'on s'est baladés le soir même ou le lendemain dans les communes de Faa'a, Puna'auia, Papeetē, et aussi Pira'e bien sûr qui a été fortement touchée, Mahina, on a vu ces attroupements de jeunes qui se sont mobilisés. Parfois, on se posait la question de savoir par quel truchement est-ce que ces jeunes ont pu se donner le mot pour se retrouver devant les devantures des magasins, devant les foyers pour aider tout de suite à nettoyer et à faire en sorte que ça devienne ré-accessible tout de suite.

Je voudrais aussi associer bien entendu l'État dans les interventions. On l'a vu, la mobilisation des forces de souveraineté, particulièrement des militaires qui n'ont pas hésité à braver également les éléments pour porter secours au niveau des familles et aider au nettoyage des routes de quartiers, à l'intérieur même des propriétés, et apporter effectivement un soutien plus que moral au niveau de la détresse de nos populations.

Et je voudrais rajouter, en préambule, également les soutiens qui nous sont parvenus de l'extérieur. Rappelez-vous le soutien de la Nouvelle-Zélande, celle de la Nouvelle-Calédonie. Le président calédonien nous a adressé une très gentille lettre de soutien mais, au-delà la lettre, c'est aussi des fonds qui sont mobilisés. Monsieur le président de la République, François Hollande, qui a appelé directement le Président de la Polynésie française pour lui faire part de son soutien. Et au-delà de ce soutien moral, c'est aussi un soutien financier qu'effectuera l'État, dans un deuxième temps, au-delà des 36 millions de francs qui ont été cités tout à l'heure, pour participer à la reconstitution et à la reconstruction des logements et des équipements intérieurs des familles. Vous voyez que finalement le Président de la République, notre ministre des Outre-mer, tous ces gens-là sont rentrés à l'intérieur du dispositif qui se déroule aujourd'hui.

Vous l'avez dit tout à l'heure, un arrêté a été pris. Cet arrêté conditionne à la fois l'organisation des aides qui vont être mises en route, l'organisation également des recensements auprès des familles qui ont été touchées dans les communes que vous connaissez, et également les domaines d'intervention des pouvoirs publics pour aider à la reconstruction ou aux aides en équipement. Et on n'oublie pas évidemment — vous l'avez dit tout à l'heure — les commerçants de

Papeetē qui ont été fortement touchés. Et au-delà des commerçants, y compris des privés qui ont perdu leur véhicule dans cette catastrophe.

Et donc, je vais aborder l'ensemble de ces questions, de ces points pour que vous ayez tous les éléments à votre disposition. Ça n'est pas évidemment un tableau chiffré que je vous remets aujourd'hui, cela viendra en son temps. J'entendais tout à l'heure Monsieur Geros évoquer la nécessité de la transparence. Il y aura la transparence, bien entendu, sur la gestion de cette calamité publique que nous subissons.

Je voudrais tout de suite, puisque la commission, vous savez, de secours, s'est tenue par deux fois. La première fois, c'était pour réfléchir sur comment est-ce qu'on allait organiser le déploiement des moyens à la disposition du Pays mais aussi pour parler des problématiques qui sont liées notamment aux communes. Au-delà de ce qui est arrivé aux familles, il y a aussi ce qui est arrivé aux équipements publics des communes. Et donc, le questionnement est de savoir comment est-ce qu'une collectivité comme la nôtre peut aussi intervenir auprès des communes qui n'ont pas la capacité de pouvoir réaliser seules les réparations au niveau des routes de pénétration, au niveau des routes de quartiers, au niveau également des ponts à l'intérieur des quartiers, des adductions d'eau potable qui ont été rompues,... Enfin, bref ! Plusieurs centaines de millions de francs seront nécessaires pour la réparation de l'ensemble de ces équipements.

Pour la commission qui s'est tenue hier, je vais vous donner quelques chiffres globalement pour que vous ayez une idée, je dirai, de l'importance des sinistres auxquels nous avons à faire face.

Je vais commencer par le logement. Nous avons aujourd'hui, avec des équipes de l'OPH, déployé des équipes dans l'ensemble des vallées et des zones qui ont été touchées, qui ont été sinistrées. Le chiffre que nous avons aujourd'hui c'est que plus de 1 600 personnes recensées à l'heure actuelle. À mon avis, ce chiffre va encore évoluer, notamment à cause de Fa'a'a, puisque le recensement de Fa'a'a est en cours avec des équipes municipales. Et ce chiffre va très certainement atteindre 2 000 personnes touchées par un sinistre occasionné sur l'habitat. Et sur ce chiffre-là, nous avons 448 foyers. Lorsque l'on regarde les recensements qui ont été effectués par nos services, on s'aperçoit tout de suite que ce sont les communes de Pīra'e et les communes de Mahina qui sont surtout touchées, viennent ensuite d'autres communes comme Papeno'o, comme aussi Ārue, mais plus certainement Fa'a'a dès lors que nous aurons les chiffres de recensement de Fa'a'a.

Un petit mot en matière de logement. Il y aura à la fois des interventions en matière d'aide à la réparation des habitats. Ce sont donc ce qu'on appelle les AAHI, ce sont des aides en matériaux. Pour l'heure, nous avons dénombré 270 familles qui nécessitent une aide en matériaux pour la réparation des *maisons*. En ce qui concerne la reconstruction de *maisons* neufs, donc des *maisons* OPH que vous connaissez bien, nous avons dénombré jusqu'à l'heure actuelle 46 *maisons* à reconstruire.

Qu'advient-il de la situation de ces familles qui ont été sorties des zones dangereuses et qui ont été accueillies par les Églises, par éventuellement les mairies, les communes dans les équipements communaux ? Pour une majeure partie de ces familles, une fois que leur logement était sécurisé... Lorsque je dis sécurisé : nettoyage, déblayé, les cours d'eau sont revenus à une situation normale. Il nous reste encore quelques familles qui sont accueillies dans ces structures et qui ont tout perdu, donc qui n'ont plus de logement pour les accueillir, nous avons demandé, j'ai demandé à l'AISPF — vous savez, c'est cette agence sociale de gestion des logements dans le parc privé — de dégager une vingtaine de logements pour accueillir ces familles-là. J'ai demandé également à l'OPH de dégager les logements qui sont libres aujourd'hui et qui pourraient accueillir pendant un certain temps les familles en question avant qu'on leur propose une solution durable. Donc, sachez que pour l'heure, nous allons mettre ces familles dans des logements ; nous allons les aider avec des équipements intérieurs et l'ensemble des ustensiles nécessaires pour pouvoir vivre une vie normale ; et, comme vous l'avez dit tout à l'heure, nous avons aussi les aides en matière alimentaire qui vont être déployées, qui ont déjà été déployées au travers du service des affaires sociales et aussi du SMG, je crois, qui intervient pour

aider ces familles qui ont été accueillies par des structures dans les églises ou dans les mairies pour les aider sur le plan alimentaire tous les jours.

Donc, sachez que d'ici juste quelques jours, il n'y aura plus de familles dans la situation actuelle d'accueil précaire ; ces familles seront à l'intérieur de leur logement, très certainement pour une période d'au moins six mois, le temps évidemment d'apporter une solution durable à ces familles. Les solutions durables sont diverses. Ça peut être sur le fait de trouver ailleurs que sur le terrain où les maisons ont été balayées dès lors que ce sont des zones qui sont classées par les PPR, les plans de prévention de risque naturel, en zone rouge. Il est bien clair qu'on ne peut ni réparer les logements, ni construire des logements à proximité des cours d'eau et des rivières. Par contre, dans ces quartiers-là, il est fort possible que l'on puisse trouver des terrains pour accueillir des nouveaux logements. C'est par exemple le cas sur Pīra'e, dans la Nahoata ou du côté de la zone du quartier Walker vers l'Hippodrome de Pīra'e où nous pouvons dégager — nous avons vu ça avec le maire de Pīra'e — une assise foncière suffisante pour construire un petit lotissement comme nous l'avons fait sur Punaiti ou sur Fanatea ou dans d'autres lieux. Voilà, une viabilisation de ces terrains, des parcelles et des constructions de *maisons* OPH pour reloger ces familles.

Donc, nous sommes très à cheval à la fois, un, sur l'aspect sécurité de la vie de ces familles pour l'avenir ; et deuxièmement, sur le fait de les reloger temporairement dans des structures que nous maîtrisons. Et je voudrais remercier ici la direction de l'AISPF qui se donne à fond pour nous aider au relogement de ces familles.

Les chiffrages ont été effectués en matière de logement. Je vais vous donner le chiffre global actuel. Près de 500 millions pour les aides en matériaux et un peu plus de 400 millions de francs pour les reconstructions de *maisons*. Je vous parlais des 46 *maisons* tout à l'heure. Ça donne globalement près de 900 millions de francs à mobiliser sur la ligne « Aide en matériaux – Reconstruction ou construction de *fare* par l'OPH ». Donc, c'est un chiffre important.

Tout de suite je vais répondre à la question : mais comment vous faites ? où vous trouvez l'argent ? Eh bien, nous avons des lignes de crédits déjà au niveau du budget. Nous avons des lignes de crédits au niveau du budget. Dans les chapitres correspondants, nous avons les lignes de crédits. Mieux que les lignes de crédits, nous avons déjà les stocks au niveau de l'OPH, c'est-à-dire qu'on va taper dans les stocks actuels. Dans les stocks actuels, nous avons de « colisé », 250 aides en matériaux à « coliser ». Donc, en fonction des devis, il suffit simplement qu'on fasse un colisage de ces aides. Et nous avons globalement, pratiquement — vous avez donné le chiffre tout à l'heure — une centaine de *maisons* qui sont mobilisables, dont 35 qui sont déjà en kit. D'accord ?... Donc, on n'a pas de problème d'intervention sur le logement. Et les lignes de crédits que nous avons au budget vont nous permettre également de verser des avances au niveau de l'OPH pour commencer à reconstituer les stocks derrière, au fur et à mesure que les devis vont arriver. Donc, pas de problème de ce côté-là.

Un collectif budgétaire viendra réalimenter les lignes de crédits en question, parce que nous avons des programmes qui sont en cours, donc il ne faut pas altérer la réalisation de ces programmes que nous avons prévus sur le budget de cette année.

S'agissant des aides de solidarité sur les équipements intérieurs, vous savez que dans l'arrêté qui a été pris par le gouvernement, nous avons prévu différents types d'aides. Les aides évidemment aux équipements électroménagers : les réfrigérateurs, les congélateurs... Bref, tout ce qui est nécessaire pour un fonctionnement normal d'une famille dans un habitat. Nous avons prévu aussi des aides en ce qui concerne les matelas, voilà, les sommiers... Nous allons plus loin qu'avant et nous souhaitons aussi aider sur quelques mobiliers intérieurs. On s'est toujours refusé à le faire, mais lorsque l'on voit par exemple ces inondations avec des cours d'eau très forts, des crues, qui arrachent à l'intérieur de ces logements quelques mobiliers, comme les tables dans les cuisines, les chaises, etc., on voit difficilement comment on peut aider à la reconstruction et laisser les gens sans ce mobilier intérieur, sans équipement intérieur. Donc, nous allons jusqu'à ce niveau-là pour un montant plafond d'aides de 300 000 francs.

Alors, comment ça se passe sur le terrain ? Eh bien, sur le terrain, les agents recenseurs de la DAS constatent qu'il faut un réfrigérateur, tel appareil, tel appareil, ..., et nous avons des montants plafonds par équipements. Si, par exemple, il s'agit d'un réfrigérateur, de mémoire, je pense qu'on a dû plafonner à 90 000 francs. Peut-être que dans certains logements, à cause du nombre de personnes et du volume de ces réfrigérateurs, certaines familles souhaitent acheter un réfrigérateur un peu plus important, qui pourrait dépasser le montant de 90 000 francs. Bien ! On ne les empêche pas de le faire, mais l'intervention des fonds publics n'ira que jusqu'au plafond que nous avons déterminé. Si c'est 110 000 francs, eh bien il faudra que la famille en question débourse 20 000 francs de sa poche pour acquérir ledit bien.

Donc, sachez qu'aujourd'hui les recensements sont toujours en cours. Mercredi dernier, le ministre nous disait que les recensements ont atteint près de 900 personnes à l'intérieur de ces familles, que les aides en question sont déjà délivrées — à l'heure où nous parlons, les affaires sociales continuent à le faire. Je voudrais être précis sur cette question puisque j'ai lu le compte-rendu de la commission qui s'est tenue à ce sujet, et c'était une question qui était posée : Mais, comment vous gérez les différents régimes, entre ceux qui sont au RSPF, ceux qui sont au RNS et ceux qui sont au régime des salariés ? Sachez que le FASS, le Fonds d'action social, gère les personnes et les familles qui sont des ressortissantes du RSPF, du régime de solidarité et du RNS. S'agissant des salariés, c'est géré au travers évidemment du fonds social du régime des salariés. C'est ce fonds-là qui prend en charge. Et bien entendu, ce travail se fait en étroite concertation avec le ministère de la Solidarité et la direction des affaires sociales.

Pour en terminer en termes de bilan provisoire concernant les équipements intérieurs, les matelas, etc., sachez que nous avons déjà engagé, au niveau de la direction des affaires sociales, sur le fonds d'action social, près de 60 millions de francs. C'est le dernier chiffre que j'ai ce matin de ce que ça a coûté au Pays. Ce n'est pas terminé, on continue. Sur le régime général des salariés, le montant que j'avais ce matin est d'un peu plus de 30 millions de francs, entre 30 millions et 35 millions de francs ont été mobilisés. Ce qui représente globalement pratiquement 100 millions de francs. C'est marrant, parce que ça rejoint finalement l'enveloppe que vous allez voter ce matin. Et si certains avaient l'idée de vouloir dédier cette enveloppe particulièrement sur les interventions en matière d'aide sociale, je dirai que, déjà, à l'heure où nous parlons, cette enveloppe est totalement assimilée dans les actions de secours qui ont été délivrées.

Il y a aussi les exploitations agricoles. Les interventions en matière d'exploitation agricole — vous avez certainement lu ça dans l'arrêté qui a été pris par le gouvernement —, ce sont les aides agricoles, les aides en équipement sur les équipements qui ont été perdus. Vous savez qu'en temps normal, donc sur les règles de droit commun, nous avons déjà des lignes de crédit avec des montants assez importants consacrés chaque année pour aider les exploitations agricoles et les agriculteurs à pouvoir bénéficier d'aides à l'équipement. Donc, c'est sur cette ligne-là que nous allons intervenir pour aider un certain nombre d'exploitations agricoles qui ont été sinistrées. Les services du ministre, lors de la commission de secours d'hier, ont fait part du fait qu'il y aura certainement un engagement global, sur le plan financier, de 50 millions de francs sur ces équipements-là. Et pour l'instant, ce n'est pas la catastrophe qu'on aurait pu imaginer sur ces exploitations agricoles lorsqu'on a vu le niveau des pluies et des crues au niveau des communes concernées.

Concernant les commerces de proximité, évidemment il y a eu tout un débat sur les questions de polices d'assurance, de couverture de ces polices d'assurance. Est-ce que les inondations sont prévues ? ne sont pas prévues ?... Sachez que dans les contrats d'assurance figure une disposition sur les calamités naturelles. C'était au choix des commerçants ou des professionnels de mettre une croix sur cette ligne-là ou de ne pas mettre de croix. Ce que je sais quand même, c'est que les compagnies d'assurance regardent la situation de ces commerces de proximité et de ces professionnels avec grande bienveillance. Je crois qu'il y a une prise de conscience derrière que ces compagnies se doivent aussi, je dirai, de faire un effort sur les indemnisations, surtout lorsqu'on voit que des commerces ont perdu leur stock et qu'il y a des problèmes, je dirai, de coût d'exploitation au niveau de ces commerces. Ces

commerces doivent pouvoir continuer à fonctionner. Donc, nous savons au niveau du gouvernement, de part les réunions qui se sont tenues, que les directeurs de ces agences locales ont une approche très bienveillante aujourd'hui à l'égard de la situation de ces personnes. Nous avons pris la décision, c'est aussi la première fois qu'on le fait dans le cadre d'une catastrophe naturelle, d'apporter notre soutien au niveau de la réouverture de ces commerces de proximité et de ces pas-de-porte des professionnels. Ce sont des aides qui vont être consenties sur le plan des équipements intérieurs, des matériels, ..., qui ont été endommagés pour permettre un re-fonctionnement rapide de ces commerces. Je vous dis tout de suite, ce sont des aides qui vont varier entre 3 millions à 5 millions de francs, en fonction évidemment des devis qui seront établis et du fait que ces équipements rentrent bien à l'intérieur de notre dispositif. Ça, c'est une première chose.

Ce que nous souhaitons aussi, c'est de faire en sorte que les commerces et les commerçants ne subissent pas une situation encore plus difficile au regard de la fiscalité et au regard des impôts. Donc, le vice-président avec le ministre des Finances sont en train de mettre en place un système pour repousser le paiement de ces impôts, les étaler dans le temps, la TVA et également les déclarations de cotisations, notamment au niveau de la CPS, pour les personnels. Donc, comprenez bien que, dans tout dispositif économique, nous avons mis à contribution l'ensemble de nos organismes pour éviter de tomber en plus sur ces commerçants et sur ces professionnels dans le cadre de ces sinistres qui les frappent et pour les aider à récupérer le plus rapidement possible.

Des questions ont été posées tout à l'heure. Vous savez, on parlait de l'État et de l'intervention de l'État. Je vous l'ai dit, cette intervention de l'État ne vas pas se résumer aux 24 millions plus 12 millions. Ça, c'est une première intervention auprès des communes. Vous savez, lorsque les communes ont eu besoin très rapidement d'avoir des motopompes, d'avoir des scies électriques, d'avoir des motopompes évidemment pour extraire les eaux dans les quartiers, ... Voilà, j'ai toute une liste aussi ici de matériels acquis par les services de l'État pour une somme globale de 32 millions de francs. Voilà, dans tous les commerces que nous avons chez nous, c'est vraiment du gros matériel pour aider tout de suite à intervenir dans les quartiers. Il y aura en plus des aides aux équipements intérieurs. Nous le savons tous, généralement l'État intervient dans ces domaines-là. Je ne compte pas évidemment la mobilisation humaine sur les militaires et la mobilisation aussi sur le bilan que nous aurons, une fois que nous aurons transmis au niveau du gouvernement central le coût réel de la reconstruction et y compris du financement des aides publiques en faveur des communes pour aider les communes à réparer les routes, à reconstruire certains ponts à l'intérieur des quartiers, mais aussi à réparer les réseaux d'adduction d'eau potable, etc.

Donc, je voudrais quand même le noter, ce n'est pas un concours de beauté entre l'enveloppe d'une collectivité et l'enveloppe de l'État. Vous voyez, c'est... Parce que si on va jusque-là, bon, il faut regarder aussi les aides de l'État sur le Contrat de projets, les aides de l'État... en interventions autres. Ce qu'il faut simplement, c'est qu'on crée une attitude et une ambiance, je dirai, où on se serre les coudes entre nous, où on travaille ensemble. C'est ça qui est important. Après, les histoires de combien l'État mettra par la suite, à mon avis, il doit s'agir de plusieurs centaines de millions de francs de solidarité de l'État vis-à-vis de la Polynésie française. Je voulais quand même le dire.

VM

Il y a... Madame Teura Iriti a parlé tout à l'heure des familles qui étaient sinistrées par le passé. Vous savez, tout de suite, quand j'ai été nommé ministre du logement, j'avais tout de suite à l'idée d'aller voir ces familles-là, parce que je voyais encore des reportages à la télévision avec des gens qui continuent à se plaindre sur le fait que les choses n'avaient pas tellement avancé pour elles. Donc, je les ai rencontrées, pas tout de suite finalement parce qu'il s'est passé ce qu'il s'est passé le 21 et le 22. Cela faisait deux ou trois jours que j'étais ministre du logement, donc, je me suis rendu pour les rencontrer en début de semaine, notamment sur Papeno'o, sur Ti'arei. Et j'ai une situation exacte de la situation de ces familles. Alors, fort heureusement, ce ne sont pas toutes les familles qui ont été sinistrées. La plupart d'entre elles ont été aidées, les maisons ont été construites. Il y a encore quelques familles, par contre, où les *logements* ont été construits, les clés doivent être remises. Il y avait des

problèmes liés au PC. Je viens de résoudre la problématique de ces PC, il y en avait trois là-dedans. Alors, il y avait un problème lié à la construction d'un petit lotissement de huit parcelles sur Ti'arei. Et, en fait, le problème est lié à la configuration de cette parcelle et au fait qu'il y a un ruisseau qui coule dessus, et il y a un problème d'accès sur la parcelle pour des questions de servitude. Cela veut dire que la parcelle en question qui sert de route d'accès appartient à quelqu'un qui dit que : « Bon, je n'aime pas trop qu'on vienne me déranger dans mon quartier. ». Donc, voilà, une simple discussion avec la personne va nous permettre de délivrer le permis de lotir et la viabilisation et la construction. Donc, j'ai rassuré, en fait, les familles en question qui, pour l'instant, ont été relogées. Il faut quand même le dire, les familles ne sont pas restées abandonnées, les familles sont relogées dans des logements qu'on a mis à leur disposition, toujours pareil, à l'IJSPF, à l'OPH, dans l'attente de la réalisation de ce lotissement. Et en tout cas, je vous dis, je suis dessus et je connais exactement la situation de chaque famille.

Sur les autres questionnements de Monsieur Geros, l'information des élus, à chaque fois que nous aurons une séance au niveau de l'assemblée, nous viendrons pour vous tenir informer. Sachez que toutes les opérations — c'est cela la grande question que vous vous posez en fait et vous avez raison de poser la question —, toutes les opérations qui rentrent à l'intérieur du fonds de secours, c'est-à-dire des dépenses liées à cette calamité naturelle que nous avons subi les 21 et 22 janvier sont taguées. Qu'est-ce que cela veut dire « taguées » ? Cela veut dire que, pour chaque opération, engagement, liquidation, c'est tagué « calamité naturelle ». Donc, vous savez, aujourd'hui avec l'informatique, on n'a plus besoin d'avoir plusieurs livres ou d'aller recopier dans un livre. Voilà, c'est bien « calamité naturelle ». Cela c'était le fonds CAVC, c'était un peu le livre. On met tout dans le livre... Aujourd'hui, quand on tague, il suffit d'appuyer sur un bouton et on fait un tri et tout ressort de toutes les opérations liées à toutes les interventions de tous les ministères et des services liés évidemment aux sinistres.

Le fonds qui alimente évidemment les autres chapitres, c'est ce fonds que nous avons créé. Le 022, je crois. De tête, j'essaie de me rappeler... Vous avez donné les chiffres tout à l'heure. Il va falloir réalimenter ce compte à un prochain collectif, mais sachez qu'aujourd'hui, nous avons toutes les lignes de crédits à notre disposition, donc, nous ne sommes pas bloqués. Voilà. Par contre, si on avait eu le CAVC et que le CAVC avait été de 200 millions de francs, là, il aurait fallu convoquer l'assemblée pour faire un collectif du CAVC pour alimenter le CAVC. Alors, c'est vrai, ce n'est pas le cas aujourd'hui. Le CAVC a plus de 2 milliards de francs. Prochain collectif budgétaire, on rapatrie les 2 milliards de francs du CAVC dans le budget du Pays. Mais pour pouvoir le faire, faut-il qu'on ait un bilan. Or, le bilan, il s'arrête au 31/12. Donc, c'est au prochain collectif qu'on pourra le faire.

Voilà, Madame la présidente, j'ai été un peu long, mais je pense que c'était nécessaire d'être exhaustif. Merci.

La présidente : Merci, Monsieur le ministre.

Une intervention ?... Madame Sandra Manutahi-Agami, vous avez la parole.

M^{me} Sandra Manutahi-Levy-Agami : Merci, Madame la présidente.

Merci, Monsieur le ministre, d'avoir répondu à un certain nombre de questions déposées en commission. Il y en a d'autres qui restent en suspens.

La première concerne l'utilisation de l'eau dans le nettoyage des différents commerces, notamment sur Papeetē et sur Pīra'e, qui ont été touchés, des différents logements privés également, puisque dans ces zones... Cela a été le cas également sur... Mahina ne facture pas encore l'eau, même si on nous a mis des compteurs. Pour l'instant, on est encore en *stand by* sur la facturation. En tous les cas, pour toutes les communes qui pratiquent la facturation de l'eau avec des compteurs, je voulais savoir si vous avez l'intention, au niveau du gouvernement, d'intervenir auprès des communes pour que, sur les dates qui concernent le nettoyage des espaces privés et publics d'ailleurs — puisque

certains sont branchés chez les voisins pour pouvoir nettoyer les espaces publics —, est-ce que vous avez l'intention de demander à ce que ces factures ne soient pas produites et que ces particuliers et que ces commerçants n'aient pas à payer finalement la facture d'eau qui leur a permis de se remettre à travailler dans les meilleurs délais. Cela, c'est une question importante, parce que quand on connaît le prix du mètre cube d'eau et qu'on voit les dizaines de centimètres de boue qu'il y a pu y avoir dans les différents foyers et dans les commerces, c'est une question qu'il faut se poser. Parce que, quand les factures vont arriver et qu'elles seront éditées, je ne vois pas comment il va pouvoir y avoir de règlement de ces factures pour des entreprises, notamment je parle des entreprises en particulier qui sont déjà bien, bien affectées par ce sinistre.

La deuxième question pour laquelle je n'ai pas eu de réponse concerne les démarches administratives. Je vous en ai parlé tantôt, Monsieur le ministre. Quand on a un sinistré... Moi, j'essaie de rentrer dans la pratique des choses parce que, bon, voter des budgets comme on le fait aujourd'hui, c'est très bien, après il faut aussi que, sur le terrain, cela puisse suivre, sinon on ne va pas être efficace. L'objectif pour l'assemblée aujourd'hui c'est de mobiliser 100 millions de francs qui vont, en effet, être efficaces sur le terrain. Donc, concernant les démarches administratives, quand une demande est faite pour des aides — que ce soit en matériaux, *maisons* MTR, la DAF — l'OPH demande à ce qu'un document émanant de la DAF, le compte hypothécaire soit produit dans le dossier. Or, certains sinistrés ont commencé à se rapprocher de la DAF en demandant ce fameux compte hypothécaire. On leur répond qu'ils ne l'auront pas avant un mois à deux mois. Est-ce que vous avez l'intention de mettre en place des mesures exceptionnelles pour activer ces procédures administratives ?

La question de fond qui se pose... Et on a le même problème au niveau des commerçants. Parce que, sur les demandes d'aides dont vous parliez précédemment qui concernent les 3 à 5 millions de francs, il y a un certain nombre de documents qui doivent être demandés à certaines administrations du Pays, à la Chambre de commerce, et pour certaines sociétés qui sont basées à l'extérieur, à l'extérieur également. Or, quand on part du principe que ces entreprises, ces sociétés sont à jour de leurs impôts, *a priori*, tous ces documents ont été produits à un moment donné. Monsieur le ministre, pourquoi les redemander ? Donc, est-ce que vous pourriez également alléger ces procédures administratives, en tous les cas pour les sociétés, pour les entreprises qui sont à jour de leurs impôts, qui ont produit les documents ? Pour les autres évidemment, puisqu'elles ne sont pas conformes à la législation, il est tout à fait normal de leur redemander des éléments complémentaires.

Ensuite, je voulais aborder la question des enrochements. On s'est battu l'année dernière avec le TAHOERA'A HUIRAATIRA pour que — et je me rappelle encore des débats que nous avons eus avec notre ancien ministre de l'équipement — les enrochements soient faits rapidement, notamment sur la commune de Mahina que j'habite. Mahina a été très, très sinistrée par ces événements récents. Et en allant sur le terrain, je me suis rendue compte que les endroits qui ont été enrochés ont été les premiers finalement à être arrachés par la crue, et ont même causé des dégâts plus bas. Il faudrait peut-être, Monsieur le ministre, revoir les conditions d'enrochement. Bon, je ne suis pas une spécialiste, mais quand je constate qu'avant ce dernier sinistre, les espaces qui ont été sécurisés fort heureusement ont permis aux habitations d'être préservées, aux habitants notamment de la vallée de 'Ahonu d'être préservés du danger, et qu'au final, après ce sinistre, on se retrouve sur, alors, peut-être pas tous les enrochements, mais au moins deux tiers des enrochements qui ont été arrachés, il y a de quoi se poser des questions sur la qualité du travail réalisé, sur les fonds qui ont été mobilisés et sur l'inefficacité de ces dispositifs. Donc, je vous en parle, Monsieur le ministre, parce que j'ai vraiment été étonnée. J'ai passé une très bonne nuit du samedi à dimanche, entre nous, à Mahina, chez moi, même si j'ai été également inondée, enfin, j'ai subi les inondations comme beaucoup de familles ; mais je ne pensais pas que 'Ahonu avait été touchée, parce que je me disais qu'à 'Ahonu, la majorité des espaces qui portaient vraiment sur les dangers imminents avaient été préservés. Et quelle n'a pas été ma stupeur de constater qu'en effet, à ces mêmes endroits, tous les rochers étaient partis, tous les rochers étaient partis, et ont même endommagé d'autres espaces au niveau des abords de rivières. Donc, cela, c'est la question que je voulais vous poser également.

Par rapport à la Tuauru, vous avez vu qu'il y a un certain nombre d'habitations qui ont été bien, bien inondées sur tout le bord de rivière. Et je remercie d'ailleurs les services de l'Équipement d'être intervenus très rapidement. Ceci étant dit, on a quand même beaucoup de gens qui vivent dans des conditions déjà très précaires. Vous le savez comme moi — vous avez été longtemps ministre du logement et je vous félicite d'être revenu à cette responsabilité aujourd'hui ; je sais que vous connaissez ce dossier et que vous n'aurez pas à repartir en stage de formation, vous allez pouvoir intervenir rapidement —, on a quand même des foyers qui déjà avaient des maisons en très mauvais état. Là, le fait qu'il y ait eu des inondations, cela a catalysé les choses malheureusement, et il faut vraiment, Monsieur le ministre, intervenir très rapidement dans ces zones et revoir également les enrochements sur la zone de la Tuauru qui, malheureusement, à certains endroits, a complètement été négligée.

L'autre question sur Tuauru, c'est cet effondrement à plusieurs endroits de la route. Cela fait des années, au niveau de la commune... Quand j'étais conseillère municipale, on demandait à ce que le Pays puisse intervenir sur cette route, pas juste pour combler des nids de poule. Et on nous a répondu que, sur une partie de la route, c'était privé, sur une autre partie, c'était communal, que peut-être que, sur une autre partie, cela pourrait être territorial. J'ai même, quand Heifara Garbet était encore directeur de cabinet du ministre de l'équipement, demandé à ce qu'il puisse me produire finalement la réalité des choses. Et en effet, il me disait que ce n'était pas clair. Donc, voilà. Encore une fois, ce sont des éléments de praticité que je voulais apporter aujourd'hui pour qu'on soit efficace sur le terrain, pour que nous tous, par rapport à l'action commune qu'on mène aujourd'hui, on puisse réellement venir en aide à ces personnes qui sont sinistrées, à ces entreprises qui sont sinistrées.

Le dernier point que je voulais aborder avec vous concerne les assurances. Je suis comme vous, j'ai lu beaucoup de choses sur le sujet, j'ai essayé de me renseigner, et je me suis dit : Bon, entre ce qui est lu dans la presse, entre les déclarations du gouvernement, entre les différentes interprétations, allons à la source ! J'ai appelé les assureurs pour savoir ce qu'il se passait, pourquoi ils n'assuraient pas. Certains, en effet, ont répondu ce que vous avez répondu. C'est que les entreprises ou les particuliers n'avaient pas forcément coché la bonne case. Et d'autres ont avoué que, de toute façon, quand bien même ils auraient coché la bonne case, le fonds qui permet l'indemnisation de ce type de catastrophe n'avait pas été étendu à la Polynésie française, et en tout cas, ce n'est pas une obligation des assureurs. Et ils m'ont parlé d'un texte de 1982 qui a été voté en métropole et qui n'a jamais été étendu à la Polynésie française. Donc, cela serait également l'occasion, en prévision d'autres catastrophes — parce qu'on sait très bien que la saison des pluies, on l'a chaque année, et que celle-ci n'est pas terminée —, qu'on puisse ensemble travailler sur ce sujet. Moi, je compte sur nos futurs députés comme Teura Iriti pour intégrer cela également dans leur campagne, et j'invite les autres candidats à le faire également, parce qu'il faut absolument que ce texte puisse être étendu à la Polynésie française. Il n'y a pas de raison que nos assureurs locaux ne puissent pas assurer dans les mêmes conditions, que ce soit les entreprises, les sociétés et les particuliers, qu'en métropole.

Et je finirai, en conclusion, pour vous dire que j'ai bien entendu votre intervention sur la suppression du CAVC, sur le fait que, grâce à ce nouveau dispositif, vous allez pouvoir intervenir plus rapidement. Ce n'est pas l'impression que cela donne quand vous dites que les lignes existent mais qu'il va falloir quand même les abonder. Donc, quand vous disiez que le CAVC, il aurait fallu provoquer un collectif budgétaire... On en est là également, on en sera là également à venir. Tout ce que je souhaite, c'est que le système que vous avez mis en place, alors que nous étions contre, s'avère efficace ; parce que, l'objectif, c'est d'intervenir le plus rapidement possible pour accompagner les sinistrés. Et vous dire également que — puisque vous trouviez que le CAVC n'était pas assez efficace, et à l'époque, vous disiez, en 2015, que vous n'aviez pas pu intervenir assez rapidement auprès des sinistrés —, à ce jour, nous n'avons pas de retour, Monsieur le ministre, des interventions du gouvernement par rapport aux sinistrés de 2015. Hier au soir, nous étions encore en réunion sur Taravao et quelqu'un de Hitia'a nous a signalé qu'il faisait partie des sinistrés et que sa maison n'avait toujours pas été reconstruite pour x raisons. En tous les cas, elle nous a expliqué en tahitien qu'elle était — comment dire cela ? — sans foyer et qu'elle allait de maison en maison. Cela se voyait qu'elle était complètement déprimée. C'est une petite maman qui devait avoir 35 ans, qui a plusieurs enfants

et qui ne savait plus où aller. Et cela, Monsieur le ministre, c'est, encore une fois, des choses qu'il faut qu'on améliore. Toutes les informations que je vous donne aujourd'hui, les échanges que nous pouvons avoir aujourd'hui, vont vraiment dans le sens de la construction ensemble pour éviter que certains sinistrés se retrouvent sur le carreau et pour améliorer le système.

Donc, c'est le message que je vais passer également à mes collègues. Je sais que j'ai été un peu longue, mais nous avons été sinistrés sur Mahina, et j'ai dû intervenir aussi auprès de certains chefs d'entreprises sinistrés dans d'autres communes. Je sais que Puna'auia a été également sinistrée. Vous n'avez pas parlé de Puna'auia, vous avez parlé des autres communes. Est-ce que vous pouvez nous faire un point également ?

Merci.

La présidente : Merci. Je vais passer la parole à notre collègue, Monsieur Buillard ; ensuite, Madame Tetuanui ; et ensuite, on vous rendra la parole, Monsieur le ministre.

Merci.

M. Michel Buillard : *Merci bien*, Madame la présidente. *Bonne matinée à tous.*

Si je m'exprime ce matin, c'est en tant que maire. C'est vrai que, dans ces moments difficiles que nous avons traversés, il faut être présent. Donc, je crois que tous les maires ici présents, nous étions là pendant le sinistre et après le sinistre.

Et du plus loin que je peux remonter dans le passé, c'est la première fois que je constate, dans notre pays, une réaction aussi rapide des autorités. C'est vrai que, Sandra Levy-Agami a remercié les services techniques. Moi, je vais remercier le gouvernement, et plus particulièrement son Président. Même s'il éprouve des difficultés actuellement — bon, c'est triste pour la population de Pira'e, et je pense que le Président a été éprouvé par l'épreuve qu'il vient de vivre en tant que maire de Pira'e, mais, malgré tout cela, il ne s'est pas occupé uniquement de Pira'e. Il a fait le tour des communes qui ont été sinistrées. Et cette action-là, elle est déterminante pour remonter le moral de nos populations. Il l'a fait aussi bien à Pira'e qu'à Mahina, à Fā'a'a, et il est allé voir notre maire de Fā'a'a. Je pense que c'est la première fois dans notre pays qu'on ne politise pas, qu'on ne politise pas une action d'aide du territoire. Il n'a pas regardé, bon, le maire de Papeetē qui est TAPURA HUIRA'ATIRA... Il est allé voir tout le monde sans distinction aucune sur le plan politique. Et cela, il faut le signaler ! C'est la première fois qu'on assiste à un tel phénomène dans notre pays.

On parlait de réactivité. Moi, j'étais sur le terrain, ce matin-là. J'ai appelé Luc Faatau et j'ai pu avoir ma drague deux heures après. C'est l'expérience ! J'ai vécu plusieurs événements, que ce soit les cyclones, les inondations. Eh bien, c'est la première fois que j'ai pu obtenir une drague après un appel, deux heures après. Donc, que ce soit pendant le sinistre et après le sinistre, donc, le gouvernement est intervenu. Et c'est la première fois également que la commission de recensement s'est réunie — combien ? — une semaine après, deux jours après. Essayez un peu de réfléchir et de revenir un peu sur le passé. Cela ne s'est jamais vu dans notre pays.

Donc, je voulais simplement apporter mon témoignage, et dire merci au gouvernement ! C'est tellement simple ! Cela nous coûte de dire merci à Monsieur le ministre qui est présent ici et qui a développé... Alors, c'est vrai que, pendant son intervention, cela a été long. Alors, même moi, je m'y perds un peu parce que le bilan est impressionnant. On a aidé ceci, cela, on a déployé je ne sais pas combien de millions déjà. Geros parlait de nos petits 100 millions de l'assemblée territoriale ; et là, je pense que, aussi bien l'État que le Pays a déjà utilisé des dizaines et des dizaines de millions de crédits pour venir en aide à nos populations.

Donc, c'était simplement ce que je voulais vous dire aujourd'hui. Et encore une fois, *merci !* Et le travail n'est pas terminé. En dehors, bien sûr, des problèmes de paperasserie administrative, les

commerçants seront aidés. Nous avons visité les commerces avec le ministre, le vice-président qui s'est engagé à apporter une aide concrète aux commerçants. Donc, là aussi, les critères ont été définis très rapidement et les commerçants seront supportés dans le cadre des épreuves qu'ils traversent. (*Applaudissements dans la salle.*)

La présidente : Merci.

La parole est à Madame Tetuanui.

M^{me} Lana Tetuanui : *Merci bien, Madame la présidente. Un grand merci au maire de Papeetē et à Monsieur le ministre.*

Je pense que, dans le cadre de vos explications, vous êtes allé dans le détail des actions qui ont été menées entre le moment où notre pays a été confronté à ces intempéries et le moment où je vous parle.

Je pense qu'il n'y a pas plus transparent que ce que nous avons entendu aujourd'hui.

Pour rejoindre un peu l'intervention de ma collègue Sandra Levy-Agami, je suis tout à fait en phase avec ce qu'elle vient de dire. C'est normal que nous, élus, avons le droit de demander et d'avoir un peu des rapports d'étape, vu l'avancement des indemnisations puisque nous participons aujourd'hui, sans vouloir aller empiéter sur le travail que nos services du Pays mènent à travers...

Mais j'ai une suggestion à faire au ministre, parce que, sinon, je crois qu'on va s'éterniser aujourd'hui pour un sujet, mais très simple, qu'on nous demande aujourd'hui, à savoir proposer au ministre à ce qu'on associe... Par exemple, nous savons, aujourd'hui, avec les dernières pluies, qui sont les communes qui ont été affectées. Cela serait bien qu'on associe, de temps en temps, les élus communaux. Le plus important, il faut que les maires soient au courant de tous les dossiers, parce que ce sont les premiers qui ont été réveillés dans la fameuse nuit de pluie et qui étaient sur le terrain ; qu'on associe les élus locaux, les maires d'abord, les élus de l'assemblée qui sont dans chaque commune sinistrée, ne serait-ce que pour avoir des informations et des points d'étapes. Parce que si chacun doit venir ici et demander, poser des questions ; Sandra va commencer par Mahina, et il ne manquerait plus que Monsieur le maire de Papeetē commence par Papeetē... Et on n'est pas encore arrivé à Hitia'ā-o-te-Rā... Jacqui va s'y mettre, Henri va s'y mettre aussi. On sera encore ici à 18 heures. *C'est ma suggestion, Monsieur le ministre. Je propose que les élus soient associés à tout cela. Cela ne veut pas dire, Sandra, que si vous êtes associée à cette démarche, vous irez dire que...* Mais, c'est important, c'est important pour notre information à chacun. Je vous assure, cela se passe aux Îles-Sous-le-Vent, je vais m'imposer pour aller savoir vraiment la bonne exécution de tout ce qui est en train de se faire sur le terrain.

Pour en revenir aux compteurs d'eau, Sandra, je suis bien placée pour savoir un peu, puisque c'est une compétence dévolue totalement aux communes. Je vois mal, alors, le ministre du gouvernement aller dire à un maire : « Écoute un peu, Monsieur le maire, est-ce que.. ». Mais je fais confiance aux élus, mais je crois qu'ils ont vu la détresse de leur population dans les communes où les sinistres se sont passés. Il faut leur faire confiance parce que c'est la compétence... Il appartiendra à chaque maire de prendre une délibération pour, peut-être — ce sont des intempéries — demander à ne pas recouvrer les factures d'eau pour la période sinistrée. Mais je vois mal les maires... Ils vont leur dire, là, au ministre : « Non, mais, oh, chacun ses compétences ! Ça, c'est nous ; ça, c'est vous ! ».

Enfin, c'est un avis que je voulais émettre, Madame la présidente, et puis demander à ce qu'on passe à la délibération, au vote de la délibération.

Merci.

La présidente : Monsieur le ministre... Donc, si vous en êtes d'accord, nous passons au vote, mais je crois que Sandra a demandé une réponse. C'est cela ?... Non, c'est bon ?... Non, nous allons passer au vote. Alors, Monsieur le rapporteur, lecture de l'article 1^{er}.

M. Marcel Tuihani, rapporteur : Merci, Madame la présidente.

Article 1^{er}.-

La présidente : La discussion est ouverte sur le total du chapitre 991. Pas de discussion ?... Nous passons au vote. Qui est pour ?... À l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées, et à l'unanimité.

La présidente : Merci. Nous passons au vote du chapitre 991... (M. Marcel Tuihani : « Dépenses. ») Total chapitre 991...

En dépenses

Chapitre 961.-

La présidente : Même vote pour l'article ?... Même vote.

MÊME VOTE.

La présidente : Merci. Nous passons au total général du solde.

Total général.-

La présidente : + 100 millions. Même vote ?... Même vote.

MÊME VOTE.

La présidente : Bon. Pour l'article 1^{er} ?... Même vote ?... Même vote.

MÊME VOTE.

La présidente : L'article 2.

Article 2.-

La présidente : Merci. La discussion est ouverte. Pas de discussion ?... Madame Manutahi Levy-Agami.

M^{me} Sandra Manutahi-Levy-Agami : Je veux juste une dernière intervention, et puis je ne reviendrai pas dessus.

Monsieur le ministre, est-ce que vous pourriez nous transmettre le bilan des actions du gouvernement sur les derniers sinistres ? Donc, dès que vous pourrez, peut-être voir avec les présidents de commissions concernées pour que cela nous soit transmis.

Merci.

M. Jean-Christophe Bouissou : Merci, Madame la présidente, de me donner la parole.

J'ai eu un certain nombre de questionnements tout à l'heure. Je ne voudrais pas que notre séance se termine sans qu'on ait répondu à ces questions-là, mais je vais le faire vite.

Pour les questions de l'eau, je renvoie au niveau des communes. D'accord ?... Donc, je ne vais pas partir dans des digressions d'un dispositif qui n'existe pas aujourd'hui, mais il est bien clair que le Pays est ouvert à toutes propositions dans ce sens.

Sur les démarches administratives, sachez que j'ai d'ores et déjà demandé à ce que sur les relevés hypothécaires, qu'on nous fasse cela en priorité. D'accord ?... Donc, des relevés hypothécaires à la DAF... Je vous annonce aussi que j'ai demandé à ce qu'on reconstitue, au niveau de l'OPH, la cellule PC. Il n'y avait plus de cellule PC. Avant, les gens allaient voir quelqu'un qui pouvait faire, mettre une maison OPH sur un plan de situation, et puis, cela prenait du temps. Donc, j'ai fait reconstituer une cellule qui se met ensuite en relation avec le service de l'urbanisme pour traiter les PC et qu'on aille vite. Là, on ne peut pas faire mieux que ces quelques mesures qui viennent d'être prises.

Sur la production d'actes administratifs, et notamment sur la question d'être à jour des impôts, je crois que le vice-président et le ministre des finances vont présenter, la semaine prochaine, un canevas de déclaration assez simple pour faire en sorte que les professionnels et les commerçants n'aient pas à souffrir encore de méandres administratifs derrière.

Sur les enrochements, vous savez, je vais vous dire une chose, puisqu'on en discute aussi entre nous. Quel est le point commun de tous ces sinistres qui sont arrivés récemment ? Quel est le point commun ? L'amoncellement de branchages et d'arbres sur un ouvrage d'art ou sur un pont ou un ponceau.

IL

D'autant plus que l'on vient de vivre des événements..., je dirais... Peut-être que certains disent que ce sont des cataclysmes sur le plan décennal, « trentennal », même centennal mais, quoi qu'il arrive, on peut faire tous les enrochements que l'on veut mais, si jamais, on a encore des ouvrages qui sont, au fait, des ponts qui empêchent l'écoulement normal et l'amoncellement, on aura un débordement.

Donc, pour régler les problèmes de PPR, qu'est-ce qu'il faut faire ? D'abord, il faut nettoyer évidemment le fond des vallées, il faut faire ce travail. Et puis, deuxièmement, des ouvrages d'art, voilà, avec des piliers qui empêchent à un moment donné l'écoulement normal. Donc il y a un gros travail... On parle beaucoup en ce moment de surélever les ponts, de reconstruire certains ponts dont on a vu sur le terrain, que ce soit à Papeete, que ce soit à Pira'e, que ce soit à Māhina, que ce soit à Puna'auia — on l'a vu, Matatia —, on ne va pas refaire un pont pareil ! Il faudra que l'on fasse un pont qui ne sera pas demain une problématique encore lorsqu'on aura des crues.

Sur les familles de la Tuauru, sur les habitats précaires, je l'ai vu. Il va falloir qu'on leur propose quelque chose, on va voir cela avec les maires. Les maires, Lana est intervenue tout à l'heure, dans nos commissions, les maires sont là. Il n'y a pas de travail sur le terrain de recensement sans qu'il y ait des équipes municipales. Donc, la commission qui s'est tenue hier, tous les maires des communes étaient là. Ils ont même vu la liste des familles qui bénéficient des interventions du Pays, puisque ce sont des listes nominatives avec des devis qui ont été établis. Donc, on fait tous avec les maires ! Il n'y a pas d'intervention du Pays sans que le maire ne soit informé ou que les équipes municipales ne soient pas avec nous sur le terrain. On l'a fait à Fa'a'ā ! Aujourd'hui, à l'heure où l'on parle, ils sont en train de visiter les quartiers avec l'adjoint au maire — je pense que ça doit être Robert Maker — plus la personne responsable du service des affaires sociales. Voilà. Donc c'est quelque chose que nous avons d'ores et déjà mis en place.

Les questions d'extension d'assurance, on va regarder cela. J'ai été saisi, Maina Sage m'a parlé de cette problématique hier. Je me rappelle effectivement qu'il y avait des problèmes d'extension

de loi ou d'application de loi de métropole. Je me demande si ce n'est pas la loi Spinetta ou quelque chose comme cela qui pourrait favoriser les questions de couverture d'assurance et d'engagement également en matière de garantie.

Voilà Madame la présidente. Merci.

La présidente : Merci, Monsieur le ministre. Dernière intervention, Monsieur Perez, avant de passer au vote.

M. Antonio Perez : *Merci*. Madame la présidente, Monsieur le ministre, Monsieur le président de notre assemblée, Mesdames, Messieurs les représentants, Mesdames, Messieurs de la presse *bonjour*.

Monsieur le ministre, est-ce qu'il serait possible de présenter un point mensuel ou un point bimensuel à tous les représentants, dans une réunion que nous tiendrons en commission ?... Un point mensuel ou bimensuel qui sera détaillé de la façon suivante : un point par commune, selon les dégâts qui sont causés (dégâts causés aux habitations ; des dégâts causés aux infrastructures, donc les ponts, les routes) de sorte à ce que nous puissions avoir ce point en détail, de manière régulière et de manière transparente. La volonté de notre assemblée est que ces travaux et ces soutiens se fassent de manière équitable et de manière transparente.

C'est une proposition que je vous fais. Merci.

La présidente : Merci. Nous passons au vote. Qui est pour l'article 2 ?... À l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

La présidente : Article 3.

Article 3.-

La présidente : Même vote pour l'article 3 ?... Même vote.

MÊME VOTE.

La présidente : Pour l'ensemble de la délibération ?... Même vote ?... Même vote.

MÊME VOTE.

La présidente : Monsieur Perez a demandé une réponse, Monsieur le ministre.

M. Jean-Christophe Bouissou : C'est ce que je disais tout à l'heure. D'abord, un, nous allons vous communiquer la dernière situation, non nominative, bien évidemment. C'est une situation globale sur le logement, sur les équipements intérieurs, sur toutes les interventions au niveau du Pays, régulièrement. Je dirais même qu'à chaque fois qu'on l'évoque au Conseil des ministres, on vous transmet également les éléments à notre disposition. Et, je vous ferai également un bilan des calamités de 2015. Ça a été dit tout à l'heure, je crois qu'il serait normal que l'on revienne pour vous dire qu'est-ce que cela représentait en coût global et quelle est la situation encore de certaines familles qui ont été recensées.

On fait comme ça ?... Merci.

La présidente : Merci. Nous en avons fini.

D É S I G N A T I O N D E S R E P R É S E N T A N T S
A U S E I N D E S C O M M I S S I O N S I N T É R I E U R E S
D E L ' A S S E M B L É E D E L A P O L Y N É S I E
F R A N Ç A I S E

La présidente : Nous passons au point III de l'ordre du jour, « Désignation des représentants au sein des commissions intérieures de l'assemblée de Polynésie française ».

COMMISSION DES INSTITUTIONS, DES AFFAIRES INTERNATIONALES ET EUROPEENNES, DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'EMPLOI ET DES RELATIONS AVEC LES COMMUNES

COMMISSION CHARGÉE DE LA PRÉPARATION DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

COMMISSION DE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

La présidente : Comme vous le savez, suite à la nomination de Madame Nicole Bouteau au gouvernement, nous avons à compléter les commissions suivantes pour la remplacer.

Il s'agit donc :

- de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes, de la solidarité et de l'emploi et des relations avec les communes en tant que membre ;
- de la commission chargée de la préparation du budget de l'assemblée de la Polynésie française en tant que membre ;
- la commission de contrôle budgétaire et financier en tant que membre suppléant.

Pour ces commissions, nous vous proposons la candidature de Monsieur Jules Ienfa.

Nous allons passer au vote. Qui est pour ?... À l'unanimité. Merci.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

COMMISSION DU TOURISME, DE L'ÉCOLOGIE, DE LA CULTURE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU TRANSPORT AÉRIEN

La présidente : En ce qui concerne la commission du tourisme, de l'écologie, de la culture et de l'aménagement du territoire et du transport aérien, nous allons procéder à une nouvelle élection du président de cette commission, et nous vous proposons la candidature de Madame Sylvana Puhetini.

Qui est pour ?... À l'unanimité.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

La présidente : On peut applaudir peut-être la présidente de la commission du tourisme. Non ?... Merci. (*Applaudissements*).

oOo

D É S I G N A T I O N D E S R E P R É S E N T A N T S A U S E I N
D E S C O M M I S S I O N S E T O R G A N I S M E S
E X T É R I E U R S À L ' A S S E M B L É E D E L A
P O L Y N É S I E F R A N Ç A I S E

La présidente : Nous passons au point IV, « Désignation des représentants au sein des commissions et organismes extérieurs à l'assemblée de la Polynésie française ».

Nous vous proposons la candidature de Monsieur Jules Ienfa :

- au Comité d'aménagement du territoire en tant que membre titulaire ;
- au Conseil d'administration du centre des métiers d'art de la Polynésie française en tant que membre titulaire ;
- au Conseil d'administration de Te Fare Tauhiti Nui en tant que membre suppléant ;
- à la Commission du patrimoine historique de la Polynésie française en tant que membre titulaire ;
- au Comité consultatif de règlement amiable en tant que membre titulaire ;
- à la Commission de contrôle des appellations d'origine en tant que membre suppléant ;
- au Conseil d'établissement du lycée Paul Gauguin en tant que membre titulaire ;
- au Conseil d'établissement du lycée hôtelier de Tahiti en tant que membre titulaire ;
- au Conseil d'administration de l'Université de la Polynésie française en tant que membre titulaire ;
- au Conseil d'administration de l'établissement public Tahiti Nui aménagement et développement en tant que membre titulaire ;
- à la Commission de dépouillement des offres de l'établissement public « Tahiti Nui aménagement et développement » en tant que membre suppléant ;
- au Haut comité de la recherche en tant que membre titulaire ;
- au Conseil d'administration du GIE Tahiti Tourisme comme membre titulaire.

Nous passons au vote. Qui est pour ?... À l'unanimité. *Merci*.

ADOPTÉ, à mains levées et à l'unanimité.

La présidente : Quant aux organismes suivants : la Commission de dépouillement et d'évaluation du golf d'Atimaono ; la Commission consultative de soutien à la création audio-visuelle et numérique ; le Comité d'attribution des subventions en matière de culture et de patrimoine de la Polynésie française ; le Conseil d'orientation stratégique du tourisme et le Comité de pilotage pour la stratégie de développement touristique de la Polynésie française pour la période de 2015 à 2020, nous proposons Madame Sylvana Puhetini, qui va siéger en sa qualité de présidente de la commission du tourisme.

Même vote ?... Même vote.

MÊME VOTE.

La présidente : Voilà, on a fini... Madame la présidente de la commission du tourisme, vous avez la parole.

M^{me} Sylvana Puhetini : *Merci*, Madame la présidente.

Bonjour à tous.

J'aimerais intervenir pour faire un rappel au règlement intérieur, concernant le président de l'assemblée.

La représentation territoriale vient aujourd'hui d'accomplir un geste remarquable et pour le moins exemplaire en décidant de prélever 100 millions de francs pacifiques sur les réserves de l'institution pour accompagner le Pays dans la réparation des dégâts subis après les intempéries du 22 janvier dernier. J'ai volontairement attendu la fin de cette séance et l'élan unanime qui s'en est

dégagé pour faire un rappel au règlement intérieur vous concernant directement, Monsieur le président. Et je souhaite, par la présente, prendre tous mes collègues à témoin pour adresser solennellement la mise au point suivante.

Pas plus tard que mercredi 1^{er} février, vous avez été sollicité par des journalistes dans le cadre d'un reportage sur les collaborateurs des élus, et ce, en écho à l'affaire Pénélope Fillon qui secoue actuellement la classe politique française. À ma grande satisfaction, tout d'abord, vous avez publiquement reconnu face à la caméra qu'il n'existait pas de telles dérives à Taraho'i quand bien même, sous certaines conditions, l'embauche familiale est parfaitement autorisée. Mais à l'évidence, vous vous êtes ensuite prêté à quelques confidences. À croire que vous aussi vous serez devenu un adepte de lancée de boules puantes. Quelle n'a pas été ma surprise, en effet, de voir aussitôt rappliquer dans nos bureaux ces mêmes journalistes pour interroger nos collaborateurs et nos élus sur la prétendue existence de quatre emplois fictifs au sein du groupe RMA que je préside. L'information a été livrée par vous-même, selon une journaliste. Je n'ose même pas l'imaginer.

Toujours est-il que cette dénonciation n'est que pure calomnie et vous le savez Monsieur Tuihani ! Je m'en suis expliquée par courrier avec vous fin octobre, puis avec le procureur de la République que vous avez personnellement saisi et, enfin, avec le service des cotisations de la Caisse de prévoyance sociale afin qu'il puisse procéder au remboursement des cotisations trop versées consécutivement à une simple erreur matérielle de notre part, à savoir un double paiement des cotisations sociales que la CPS même s'est empressée de m'avertir du remboursement éventuel du trop-perçu.

Cette affaire, si on peut parler ainsi, n'a pas prospéré davantage et nous avons pu apporter la démonstration que les collaborateurs incriminés sont bien à leur poste pour remplir les missions qui leur ont été assignées. Le groupe TAHOERA'A auquel vous appartenez peut-il en dire autant ? Permettez-moi d'en douter qu'après l'affaire, une vraie... Celle-ci touchant quatre chargés d'étude du secrétariat général de l'assemblée pour lesquels, je le rappelle, une enquête préliminaire a été diligentée contre eux, courant 2016, par la brigade financière de la DSP, afin de déterminer si ces quatre personnes avaient effectivement travaillé pour l'institution ou bien pour le parti orange. Ce qui constituerait alors un détournement de fonds. Je ne m'étendrai pas davantage sur cet épisode malheureux qui entache une fois encore l'image de la politique en général. Laissons le soin à la justice de se prononcer !

Pour ma part, permettez-moi d'émettre un vœu : c'est que l'art de la dénonciation, contrairement à ce que vous semblez croire si j'en juge par vos propos tenus le 30 septembre dernier au micro de TNTV, ne fasse jamais partie du jeu de la politique, à plus forte raison lorsque les faits ne sont pas avérés et prouvés. *Merci.*

La présidente : Monsieur Tuihani, vous avez la parole.

M. Marcel Tuihani : Merci, Madame la présidente. Je veux croire que les odeurs au sein de notre hémicycle ne s'apparentent pas à une « *boule puante* », qualificatif utilisé à l'instant en ce qui concerne les réactions et les éléments de réponse que j'ai bien voulu porter aux questions simplement qui m'ont été posées.

J'ai fait preuve d'un maximum de confidentialité ! J'ai fait preuve d'un maximum de respect vis-à-vis de la fonction principale que j'occupe. Et je tiens à interpeler l'ensemble de la représentation de la population. Le confort dans lequel nous évoluons et nous vivons sont financés grâce aux contribuables, à qui nous devons rendre des comptes. Nous sommes ici les premiers à donner des leçons à celles et ceux qui bénéficient de cette manne financière des financements publics en les invitant à une gestion en bon père de famille. De par la fonction, encore une fois, que j'occupe, ayant constaté les informations, il a été de mon devoir, simplement, d'alerter. Simplement d'alerter !

Et encore une fois, si une machination avait été organisée à mon niveau, ce n'est pas quatre mois après que l'information pourrait être réfutée. Certainement pas ! Donc, voilà.

Je reste en tous les cas tout à fait serein par rapport à mes responsabilités, parfaitement serein et je poursuivrai ainsi.

Je vous remercie, Madame la présidente.

oOo

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

RELEVÉ DE LA CORRESPONDANCE REÇUE À L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE DEPUIS LE 9 DÉCEMBRE ET ARRÊTÉE LE 27 JANVIER 2017 -

Rapport n° 01/REL/2017/APF1 du 27 janvier 2017.

La présidente : Merci. Nous passons au point V « *Examen de la correspondance* ».

Comme vous le savez, tous les représentants ont dans leur dossier de séance le relevé de la correspondance.

oOo

CLÔTURE DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE

La présidente : Le point VI : clôture de la session extraordinaire.

Après avoir épuisé notre ordre du jour, je déclare la séance extraordinaire close, le 3 février 2017 à 11 heures 56 minutes.

oOo

CLÔTURE DE LA SÉANCE

La présidente : Merci, Messieurs, Mesdames, les représentants. La séance est close.

oOo

Il est 11 heures 59 minutes.

oOo

LA SECRÉTAIRE,

LA DEUXIEME
VICE-PRÉSIDENTE,

Loïs Salmon-Amaru

Vaiata Perry-Friedman